

HABITAT/CADRE DE VIE	DEPLACEMENTS	DEV. ECONOMIQUE	ENVIRONNEMENT	DIVERS
<p><b>PATRIMOINE</b> Est-ce que le PLUi pourrait assouplir les contraintes des règles de construction du secteur sauvegardé ?</p>		<p><b>AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b> Le passage d'une activité agricole classique vers le bio n'est pas facile. La viabilité d'une activité bio n'est pas sûre en raison du prix des produits.</p>	<p><b>ESAPCE AGRICOLE</b> La prise en compte de la préservation des terres agricoles et la limitation de l'étalement urbain sont de bons choix.</p>	<p><b>ELABORATION DU PLUi</b> Est-ce que le PLUi peut changer les règles de construction par rapport aux PLU actuels ?</p>
<p><b>PATRIMOINE</b> Exemple d'une toiture à tuile noire, alors que dans le secteur protégé se sont des tuiles rouges qui sont imposées. Les avis des ABF ne sont pas toujours compréhensibles.</p>		<p><b>AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b> Aujourd'hui beaucoup d'agriculteurs évoluent vers le bio parce que ça rapporte plus. Mais ce ne sera pas éternel, les prix vont baisser. Comment seront alors rentabilisés les investissements ?</p>		<p><b>ELABORATION DU PLUi</b> Est-ce que les zones classées en lotissement dans le PLU actuel le resteront dans le PLUi ?</p>
<p><b>PATRIMOINE</b> Les contraintes de constructions peuvent nuire à l'attractivité du territoire.</p>		<p><b>AGRICULTURE BIOLOGIQUE (jeune agriculteur)</b> La mutation vers le bio n'est pas possible pour toutes les activités en raison des caractéristiques du terroir, on ne fera jamais de céréales dans l'Avesnois contrairement au Cambrais par exemple.</p>		<p><b>ELABORATION DU PLUi</b> Est-ce que les zones classées en lotissement dans le PLU actuel le resteront dans le PLUi ?</p>
<p><b>ZONES CONSTRUCTIBLES</b> Certaines dents creuses visibles aujourd'hui dans l'espace urbain mériteraient d'être construites. Certaines d'entre-elles ont un potentiel important et permettrait d'éviter des friches urbaines.</p>		<p><b>AGRICULTURE BIOLOGIQUE (jeune agriculteur)</b> Le passage au bio nécessite de gros investissements, changement de matériel, de méthode de travail, etc. Il faut bien étudier la question avant de se lancer.</p>		<p><b>ELABORATION DU PLUi</b> Que deviendra le PLUi dans le cas d'une fusion avec une autre intercommunalité ?</p>
<p><b>ZONES CONSTRUCTIBLES</b> Un terrain agricole attenant à une ferme dans le bourg, peut-il être constructible puisque considéré à proximité d'un secteur déjà bâti ?</p>		<p><b>ACTIVITES COMMERCIALES</b> Comment peut-on agir sur le développement du commerce à travers le PLUi ? On pense notamment à Solesmes qui perd de l'influence.</p>		<p><b>ELABORATION DU PLUi</b> Quand est prévue la prochaine réunion de concertation pour la dernière phase ?</p>

<p>ZONES CONSTRUCTIBLES</p> <p>A Haussy il reste peu de possibilité de construire, cette rareté ne risque-t-elle pas de faire monter les prix ?</p>				
<p>AGRICULTURE BIOLOGIQUE</p> <p>Le PADD parle de développement de l'agriculture biologique, le PLUi peut-il prévoir des quotas par exemple ?</p>				
<p>AGRICULTURE BIOLOGIQUE</p> <p>Parmi les cantines scolaires de toutes les communes de la CCPS, combien préparent-elles toujours leur repas ?</p> <p>Ne peut-on pas mettre en place un circuit court qui permettrait de le faire sur tout le territoire de la CCPS ?</p>				
8	0	5	1	5

Soit **19 remarques** au TOTAL. Fort questionnement sur les secteurs constructibles, et les contraintes de construction. Débat également sur l'agriculture biologique.